

Délibération
Du Comité Syndical
Du 13 mars 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 25/03/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 21/03/2025

Id S2low : 062-256204033-
20250313-A1_13_03_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



A1 : Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Littoral Nord – Approbation

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 introduit l'obligation d'élaborer des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS). Ces plans visent à garantir une mobilité accessible et équitable pour tous, en particulier pour les personnes en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité sociale, les jeunes en apprentissage, les personnes à la recherche d'un emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.

Conformément à l'article L 1215-3 du code des transports, les PAMS doivent être élaborés sous le co-pilotage des Régions et des Départements, en concertation avec les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les associations, les représentants des usagers, les entreprises, les collectivités locales et les services sociaux afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l'emploi.

A l'issue de près de 2 ans de co-construction, le PAMS du Littoral Nord s'articule autour des 4 enjeux suivants :

- ✓ Permettre une meilleure connaissance des services de mobilité pour une information optimisée à destination de la population,
- ✓ Coordonner les acteurs de la mobilité,
- ✓ Déployer une offre de mobilité complémentaire, adaptée au territoire et aux différents publics,
- ✓ Faire de la mobilité un levier pour l'accès aux nouveaux emplois et métiers en tension.

Le PAMS est ainsi composé de 13 actions à mettre en œuvre qui visent à renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Littoral Nord,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le PAMS du Bassin de mobilité Littoral Nord.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,
Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 MARS 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le jeudi treize mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi six mars.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Anne DECAESTECKER
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Patrick CROMBEZ
Monsieur Dominique DARRE
Monsieur Ladislas LOZANO

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND, pouvoir à Thérèse DUPUY
Madame Patricia BASSET
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Bernard DELALIN, pouvoir à Michel HAMY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Madame Laurence LOUCHEZ

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT